



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget

Question écrite n° 86919

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur la limitation des dépenses de communication des collectivités territoriales. En effet, ces collectivités, principalement de gauche, dans les régions, les départements et les villes les plus importantes, ont pris l'habitude depuis quelques années de consacrer une part grandissante de leur budget à des dépenses de plus en plus importantes pour une communication qui n'est plus institutionnelle, mais qui ressemble de plus en plus à de la propagande pure et simple. La communication y est purement politique et ne vise qu'à attaquer le Gouvernement et à préparer la campagne présidentielle de la gauche. Cette situation constitue un réel dévoiement, tant du code électoral, du code général des collectivités territoriales, que de la loi sur le financement des campagnes électorales. Ces dérapages ne sont pas accidentels, ils sont organisés et orchestrés par la direction nationale du parti socialiste et réclament une attention et une vigilance toute particulière des pouvoirs publics. Ces dépenses sont illégales et mériteraient donc d'être sanctionnées. Il lui demande donc de préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86919

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2010, page 9423

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)